EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 20

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX EN 2014

Le Législateur a souhaité faire participer les usagers, au moins à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Lors de sa séance du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la CCSPL.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports produits par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régies dotées de l'autonomie financière,
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariat.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En 2014 cette instance s'est réunie cinq fois.

-I- MANDATURE 2008/2014

Jeudi 30 janvier 2014

Examen des rapports d'activité (exercice 2012) relatifs à la gestion :

-1- Des parcs de stationnement exploités par VINCI (Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille).

-2- Du parc de stationnement Salins-Gambetta).

-3- Du parc de stationnement Poterne/Cathédrale (exercice juin 2012/juin 2013).

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N° 14).

-II- MANDATURE 2014/2020

Jeudi 03 juillet 2014

-1- Examen du rapport d'activité (exercice 2012) relatif à la gestion du POLYDOME.

-2- Examen du projet de règlement interne relatif au fonctionnement de la CCSPL.
Ce règlement sera approuvé lors de la réunion suivante.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N° 01)

Jeudi 09 octobre 2014

-1- Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (exercice 2013).

-2- Approbation du règlement interne de la CCSPL.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N° 02).

Jeudi 06 novembre 2014

Examen du rapport d'exploitation (exercice 2013) concernant :

-1- le chauffage urbain sur le quartier de La Gauthière.

-2- le chauffage urbain sur les quartiers Croix de Neyrat, Champratel, Les Vergnes.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N° 03).

Mercredi 03 décembre 2014

Examen du rapport d'activité relatif à la gestion :

-1- du parc de stationnement Poterne/Cathédrale (exercice juin 2013/juin 2014).

-2- de la COOP de MAI (exercice 2013).

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N° 04).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte des cinq procès-verbaux (joints sur CD) qui retracent l'ensemble des travaux de la commission consultative des services publics locaux en 2014.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 mars 2015

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Commission Consultative des Services Publics Locaux

REUNION DU JEUDI 30 JANVIER 2014
14H30 16H30
Hôtel de Ville
(salle Blaise Pascal)

---------- PROCES VERBAL N°14----------

(mandature 2008/2014)

-1- Examen du rapport relatif à la gestion du parc de stationnement Salins/Gambetta (exercice 2012)

-2- Examen du rapport relatif à la gestion des parcs de stationnement gérés par Vinci (exercice 2012)

-3- Examen du rapport relatif à la gestion du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE (exercice 2012)

Les documents qui font l'objet de l'ordre du jour ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
 - Monsieur Alain MARTINET

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
 - Monsieur Alain BARDOT
 - Madame Christine PERRET

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :
- AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE REPRÉSENTÉ PAR PATRICE BESQUEUT
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT REPRÉSENTÉE PAR ODILE VECHAT
- UNION DES COMITÉS DE QUARTIERS REPRÉSENTÉE PAR JOËLLE BRUNEL
- MONSIEUR PIERRE BOYER (UNION DES COMITÉS DE QUARTIERS)

- UFC QUE CHOISIR REPRÉSENTÉ PAR MAX GRENERY

- Représentants des services délégués :
- Madame Ghislaine HUGUENOT et Monsieur Thierry MOSNIER, parc des SALINS/GAMBETTA
- Monsieur Frédérik GUINODEAU et Madame Marie-France ANGELY, parcs gérés par la Société VINCI-PARK

- Monsieur MIGLIERINA, Société Parking Poterne- Cathédrale

- Les services municipaux :
- Madame Annabelle CHANDEZE(Direction des affaires juridiques)
- Madame Magalie GARCIA(Direction des affaires juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
- Madame Patricia AUCOUTURIER
- Madame Cécile AUDET
- Madame Carole COUTIAL
- Monsieur Michel FANGET
- Monsieur Philippe GORCE
- Monsieur Alain LAFFONT
- Madame Odile VIGNAL

- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'HÔTELLERIE DU PUY-DE-DÔME
- UROC AUVERGNE
- VERSUS PROD
- CLERMONT-COMMERCE

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Madame BRUNEL demande à ce que les réunions de la commission soient organisées dans des lieux où le stationnement en voiture à proximité est gratuit.
Monsieur MARTINET informe que cette requête sera étudiée.

Monsieur le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

LE PARC SALINS/GAMBETTA (Voir le document joint en annexe 1)

Cette délégation arrivera à échéance en 2016. Le rapport relatif à la gestion de cet équipement en 2012 a été envoyé aux participants.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame Ghislaine HUGUENOT qui présente l'activité du parc en 2012.

Madame HUGUENOT présente l'équipement qui dispose de 185 places en sous-sol et 313 places en surface. La hauteur maximum est de 185 cm. Le parc a connu une légère hausse de fréquentation inexpliquée en 2012. Le nombre d'abonnés est important. La fréquentation pour l'année 2013 a été plus importante au deuxième semestre et particulièrement au mois de décembre, ce qui peut-être lié aux travaux dans les rues à proximité du parc ou aux travaux du Carré Jaude 2 dont l'existence du parking est peu connue.

La question de la tarification à la minute est évoquée pour une mise en place en 2016, ce qui impliquerait le changement des programmateurs. Les représentants d'associations considèrent qu'une tarification au quart d'heure serait suffisante.

Madame HUGHENOT informe la Commission que suite à l'avis de la Commission départementale de

sécurité, des travaux de mise aux normes ont été entrepris dans le parc. Les travaux plus importants seront réalisés en 2014 tels que la refonte du système d'électricité, l'installation/remplacement des portes coupe-feu, des ventilateurs, du poste de secours...pour une somme s'élevant à environ 200 000 euros.

Monsieur BESQUEUT évoque un problème de visibilité nocturne et le risque de chute des piétons du fait de la présence de dos d'âne élevés dans le parc. Un marquage au sol fluo devrait être réalisé prochainement.

Monsieur BESQUEUT s'interroge également sur la possibilité d'élargir les places de stationnements pour une meilleure accessibilité des véhicules type 4X4.

Monsieur GRENERY propose la création d'emplacements réservés pour ces véhicules mais les usagers ne les utiliseraient pas nécessairement.

LES PARCS DELEGUES A VINCI (Voir le document joint en annexe 2)

(Blaise Pascal, Vercingétorix, Saint Pierre, Médiathèque, les Carmes-Delille)

(a) **Parc de stationnement Blaise Pascal**

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA (Société Auxilliaire des Parcs d'auvergne) le 28 décembre 2007. La DSP arrivera à échéance en 2016.

Madame ANGELY informe la Commission que la fréquentation horaire pour 2012 est restée constante. Les recettes ont augmenté de 3 % ce qui s'explique par l'augmentation du prix du ticket moyen les usagers stationnent plus longtemps. Le tarif horaire n'a pas augmenté par rapport à l'année précédente.
VINCI a procédé à l'installation de garde corps pour sécuriser la circulation piétonne.

(b) **Parcs de stationnement Vercingétorix, Médiathèque et Marché St Pierre**

La gestion et la construction du parc de stationnement Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de Vinci-Park. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat » (Médiathèque). En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA. Cette DSP arrivera à échéance en 2016.

S'agissant du Parking Vercingétorix, la fréquentation horaire pour 2012 est en légère baisse (-0,6%) mais un nouveau démarrage s'amorce en fin d'année en raison de la fermeture du parking client Carrefour Market, *Rue Barrière de Jaude*.

Le nombre d'abonnés 2012 a augmenté. Cette hausse a pour cause la promotion de l'offre découverte « 3 mois achetés, 3 mois offerts » sans obligation de renouveler l'abonnement.

Madame ANGELY informe la Commission que la fréquentation du Parking Médiathèque est également en augmentation de 12,3 %. Ceci est dû au fait que celui-ci est en location mensuelle avec des places attribuées et réservées contrairement au parking du Carré Jaude 2 qui ne fait pas d'abonnement pour ses salariés.

Concernant le Parking Vercingétorix, la facturation est fractionnée et le ticket moyen est moins élevé (-10cts) que le parking du Carré Jaude 2 mais néanmoins en hausse. Le chiffre d'affaire a augmenté de 3 % mais la fréquentation horaire reste inchangée.

Monsieur BOYER s'interroge sur la nature des dysfonctionnements signalés via le numéro d'appel AZUR. Ce dernier a été mis en place pour répondre aux demandes de renseignements, les appels sont liés à une question d'exploitation du parking.

Monsieur BESQUEUT souligne que la sortie du parking Saint-Pierre est délicate particulièrement avec l'afflux de circulation et compte tenu de la présence de la voie de tram et du passage des piétons. Les automobilistes qui sortent du parc ne voient pas les piétons qui cheminent sur le trottoir et traversent la trémie. Il propose la mise en place d'un sas supplémentaire.

Madame ANGELY informe la commission que les murets devraient être rabaissés dans les prochains mois afin d'améliorer la visibilité piétons et que l'aménagement d'un sas semble impossible .Ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière CCSPL

Une étude Ville /SMTC devrait être engagée pour permettre la mise en œuvre des aménagements nécessaires.

Madame ANGELY expose les difficultés pour sortir du parking Vercingétorix, Rue Lamartine en raison de la présence permanente de véhicules mal stationnés.

Monsieur Alain BARDOT signale également la présence abusive de véhicules Place du marché Saint-Pierre qui bloque l'accès au parking. Les places de livraison sont occupées en permanence.

Madame Annabelle CHANDEZE propose de faire une note à la Police municipale pour les informer des faits.

(c) **Parcs de stationnement Les Carmes/Delille**

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes/Delille » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame ANGELY.

Madame ANGELY explique que 12 places ont été immobilisées en raison de problèmes d'infiltration d'eau.

Point évoqué non prévu à l'ordre du jour concernant les travaux du Parking les Carmes/Delille

Monsieur Alain MARTINET exprime sa déception concernant la situation du parking des Carmes. La Ville s'était engagée à faire des travaux sur la base d'un compromis intéressant pour Vinci. Malgré cela, une requête a été déposée devant le Tribunal Administratif.

Monsieur Frédérik GUINODEAU explique être présent ce jour avec la volonté de trouver un accord satisfaisant pour les deux parties et solutionner un «quiproquo » survenu avec le syndicat de copropriété.
Monsieur Frédérik GUINODEAU explique que ce dernier a agi de son propre chef et déposait la requête sans que Vinci, pourtant majoritaire, ne soit au courant.
Monsieur Frédérik GUINODEAU sollicite une réunion avec les élus concernés et les services juridiques de la Commune afin de se mettre d'accord sur ce dossier.
Monsieur Alain MARTINET et Monsieur Alain BARDOT sont favorables à une rencontre qui devra se tenir avant la fin du mois de mars.

Les travaux devant être réalisés en saison estivale, ils ne pourront être faits qu'en 2015.

Point évoqué non prévu à l'ordre du jour concernant l'incendie du Parking Vercingétorix

Suite à l'incendie qui s'est déclaré dans le parking le 2 décembre 2013, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant le Directeur du Parking à poursuivre l'exploitation du parc sous réserve de respecter les prescriptions de sécurité relatives à l'arrêté.

Monsieur Alain MARTINET souligne que l'arrêté est conforme aux préconisations de la Commission de sécurité et que les travaux doivent être réalisés dans les délais.

Monsieur Frédérik GUINODEAU explique qu'il fait une lecture du sujet différente et conteste l'arrêté de Monsieur le Maire. Il propose d'organiser une réunion Ville/Vinci afin d'étudier les aspects techniques du dossier. Il est convenu d'organiser cette réunion le même jour que celle organisée pour le Parking des Carmes.

Monsieur Alain MARTINET est favorable à cette rencontre et informe qu'il convoquera le représentant du SDIS ainsi que Madame BONNET.

Parking 1er mai - Gestionnaire : Ville

Monsieur BESQUEUT évoque les problèmes d'entrée du parking et propose de déplacer la colonne d'entrée afin de la rapprocher du véhicule entrant. Il souligne également l'utilité de numéroter les places par un marquage au sol pour permettre aux usagers de se localiser plus facilement.

PARC DE STATIONNEMENT POTERNE/CATHEDRALE (Voir le document joint en annexe 3)

Cette délégation arrivera à échéance en 2018.
La fréquentation du parking reste stable avec près de 600 véhicules par jour et 218 000 entrées pour l'année. Les recettes ont augmenté de 0,1% ce qui s'explique par une légère hausse des tarifs de 10 cts (deuxième demi-heure et troisième demi-heure). Toutefois les tarifs n'ont pas connu d'augmentation depuis juillet 2013.

Monsieur Alain MARTINET souligne une présence plus importante à l'étage inférieur par l'accès Rue Montlosier.

Concernant les investissements 2012, Il a été notamment prévu de changer l'ensemble de l'éclairage (néons par LED) ce qui a été effectué au premier étage seulement car en décembre 2012, la Commission de sécurité demande la réalisation d'importants travaux (commande désenfumage).
Aussi la société du parking de la Poterne a fait appel à un bureau de vérification pour faire un audit de sécurité avant d'engager les travaux. Le rapport du bureau d'études sera rendu courant mars.

Madame Annabelle CHANDEZE souhaiterait que la Ville puisse consulter le rapport de l'audit. Le rapport sera transmis à la Ville.

Monsieur BOYER s'interroge sur la mise à jour des informations relatives aux parkings sur les panneaux lumineux de la Commune.

Madame Annabelle CHANDEZE explique que ces derniers ont été mis en place par la Ville mais que tous les concessionnaires n'ont pas souhaité participer au financement estimant que toutes les informations n'étaient pas actualisées.
Madame Annabelle CHANDEZE rappelle qu'une étude avait été entreprise par les Services Techniques de la commune quant à la création d'une application pour Smartphone dont le coût financier était nettement plus avantageux.
La question de retirer les panneaux non renseignés est posée (Fontgiève).Une note sera adressée aux Services Techniques afin de préciser ce point.

Monsieur Alain MARTINET remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 4 février 2014

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°1** ----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 03 JUILLET 2014
14H30 15H30
Hôtel de Ville (salle Savaron)

ORDRE DU JOUR :

-1- Règlement intérieur

-2- Examen du rapport relatif à la gestion du POLYDÔME (exercice 2012)

Le projet de règlement intérieur est distribué sur la table. Le rapport relatif à la gestion du POLYDÔME a été envoyé aux participants le 24 juin 2014 avec la convocation.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Madame Nicole PRIEUX

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Confédération Nationale du Logement représentée par Madame Odile LECHAT
- Union des Comités de quartiers représentée par Monsieur Pierre BOYER
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- La Confédération Logement Cadre de Vie représentée par Monsieur Guy GRAVELAT

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Monsieur Patrick COGORDAN, Directeur du POLYDÔME (à partir de 15H00)

- Les services municipaux :

- Madame Annabelle CHANDEZE (Direction des Affaires Juridiques)
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Monique BONNET
- Monsieur Pascal GUITTARD

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- Monsieur Patrice BESQUEUT (Automobile Club d'Auvergne)
- Madame Joëlle BRUNEL (Union des Comités de Quartiers)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Nicolas BONNET
- Monsieur Christian PORTEFAIX

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- Clermont Commerce
- UFC que choisir
- UROC Auvergne
- Le Damier

Madame la Présidente de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

PROJET DE REGLEMENT :

Monsieur GRAVELAT regrette ne pas avoir examiné ce document avant la réunion. Il demande le report de ce point de l'ordre du jour.

Madame NOUHEN explique que ce projet de règlement n'est pas différent du règlement adopté lors de la mandature précédente. Il ne s'agit donc pas d'une découverte pour la CLCV qui siège à la CCSPL depuis 2004. Madame NOUHEN propose de lire ensemble les articles du document. Devant l'insistance de Monsieur GRAVELAT, Madame NOUHEN invite le représentant de la CLCV à travailler le document après la réunion et à adresser ses éventuelles observations par écrit et sous huitaine.

Article 6 : **Monsieur BESQUEUT** (excusé) a suggéré par téléphone de porter le délai des convocations à quinze jours au lieu de cinq jours comme proposé dans le projet. Cette disposition faciliterait la gestion d'un agenda relativement chargé.

(approuvé)

Article 7 : **Madame NOUHEN** insiste sur le caractère confidentiel des documents transmis aux membres de la CCSPL avant la réunion.

Monsieur GRAVELAT précise que les documents sont souvent techniques et de lecture difficile pour des non spécialistes. En conséquence, **Monsieur GRAVELAT** suggère l'organisation d'une formation pour les membres de la CCSPL.

Monsieur COSKUN indique que la suggestion de Monsieur GRAVELAT lui paraît intéressante.

Madame NOUHEN rappelle que les membres de la commission sont sensés représenter les usagers. Les compétences de la commission sont consultatives. Pour les dossiers complexes comme pour l'eau ou pour le chauffage urbain, des techniciens de la Commune seront présents afin de répondre aux éventuelles questions.

POLYDÔME :

Madame NOUHEN accueille Monsieur Patrick COGORDAN qui répondra aux questions. Préalablement, Madame NOUHEN demande une présentation rapide du POLYDÔME.

Monsieur COGORDAN : Les chiffres de 2012 montrent une nette baisse d'activité (469 manifestations pour 681 en 2011). Cette baisse a pour origine la crise économique. Par exemple le *salon des seniors* et le *salon du bien-être* ont été annulés non pas faute de visiteurs, mais par manque de moyens des organisateurs (certains exposants ne pouvaient plus payer leur emplacement). La baisse de fréquentation a aussi pour origine un environnement concurrentiel. En effet, aujourd'hui, VULCANIA, l'ASM, le CENTRE DIOCESAIN, l'Hôtel OCEANIA accueillent, comme le POLYDÔME, des réunions d'affaires. Ces difficultés obligent le POLYDÔME à créer de nouveaux concepts. Ainsi, l'établissement propose à ses clients la possibilité d'accompagner les réunions de travail par des rencontres de type gastronomiques. Le POLYDÔME travaille en réseau avec les autres centres de congrès exploités par le groupe GLEvents. Les moyens locaux sont mutualisés avec la Grande Halle et le Zénith donnés en affermage par la Région au groupe GLEvents. Malgré une baisse sensible du chiffre d'affaires, le résultat est en hausse par une meilleure maîtrise des charges.

Monsieur BOYER demande des précisions sur les manifestations gérées (voir document page 24).

Monsieur COGORDAN explique qu'il s'agit de manifestations dont le POLYDÔME est propriétaire comme par exemple « LOISIRLAND »

Monsieur COGORDAN aborde enfin les difficultés d'accessibilité de Clermont-Ferrand par les congressistes « l'avion est cher, le train assure une mauvais service, en revanche, le réseau autoroutier est bon » s'entend-il dire régulièrement par ses clients potentiels lors des négociations.

Madame NOUHEN clôt la réunion et précise que la prochaine séance de la CCSPL se déroulera à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal) le jeudi 09 octobre 2014 de 14H00 à 16H00. A cette occasion, les rapports relatifs à l'exploitation du service de l'eau seront examinés. Une convocation sera adressée à chacun 15 jours avant la rencontre.

Monsieur COSKUN demande que la CCSPL se déroule soit le soir, soit le matin tôt. Ces horaires permettraient aux membres de la commission qui travaillent de se libérer plus facilement.

Madame NOUHEN propose pour la réunion de novembre de se retrouver de 8H00 à 10H00.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le jeudi 10 juillet 2014

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°2** ----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 09 OCTOBRE 2014
14H30 15H30
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

-1- Règlement intérieur

-2- Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les documents ont été transmis aux associations par courrier du 11 septembre et aux élus lors des travaux du Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Nicolas BONNET
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Madame Nicole PRIEUX

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Confédération Nationale du Logement représentée par Madame Odile LECHAT
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- La Confédération Logement Cadre de Vie représentée par Monsieur Guy GRAVELAT
- L'automobile club d'Auvergne représenté par Monsieur Patrice BESQUEUT,
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY.

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Monsieur Olivier JAUTZY

- Les services municipaux :
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Monique BONNET
- Madame Édith CANDELIER

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- Madame Joëlle BRUNEL (Union des Comités de Quartiers),
- Monsieur Pierre BOYER (Union des Comités de quartiers),
- Madame Danièle QUINTY (Clermont-Commerce),

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Pascal GUITTARD

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- UROC Auvergne
- Le Damier

Madame la Présidente de la Commission ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION (03 JUILLET 2014)

Par courrier du 08 août 2014, les membres de la CCSPL ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 03 juillet dernier. Madame NOUHEN demande si ce document appelle des observations particulières.

Le Compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2014 est adopté.

PROJET DE REGLEMENT :

Monsieur GRAVELAT a transmis à la Commune un message proposant diverses modifications au projet de règlement qui avait été examiné lors de la réunion du 03 juillet dernier. L'essentiel des propositions sont retenues après discussions.

Le règlement est approuvé (voir le document en annexe du présent compte-rendu).

Monsieur GRAVELAT remercie Monsieur le Maire et Madame NOUHEN d'avoir, pour l'essentiel, retenu ses propositions. Toutefois certaines des suggestions n'ayant pas été acceptées, en cas de vote, son organisation se serait abstenue.

SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Madame la Présidente propose de passer au second point inscrit à l'ordre du jour : examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et donne la parole à **Monsieur Olivier JAUTZY**.

Monsieur JAUTZY commente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur BLANC demande si la Commune de Clermont-Ferrand envisage une mutualisation avec la Commune de Pontgibaud pour un captage à L'ouest de la Chaine-des-Puys.

Monsieur JAUTZY répond que pour l'instant la quantité d'eau pompée vers ORCINES et qui représente 30 % de la production répond aux besoins. Puis Monsieur JAUTZY explique que les 70 % sont captés dans la nappe alluviale de l'Allier à Cournon d'Auvergne et que cette eau est conforme aux règles d'hygiène.

Monsieur GRAVELAT demande si la présence de carrières ne constitue pas un risque de pollution.

Monsieur JAUTZY explique que le secteur est protégé.

Monsieur GRAVELAT s'inquiète de la présence d'agriculteurs à proximité des puits captants.

Monsieur JAUTZY répond que les puits captants sont situés dans un périmètre de restriction. Les activités à risque sont interdites. Puis Monsieur JAUTZY explique le fonctionnement de l'usine de traitement des eaux en cours de construction.

Suit une discussion concernant la coopération du service de l'eau avec le NIGER (mise en service de puits pour les populations nomades).

Monsieur JAUTZY aborde la question du prix de l'eau. Le prix au m^3 demandé aux ménages est inférieur du prix moyen national. Dans ce prix entrent l'entretien et le remplacement du réseau.

Monsieur GRAVELAT souhaite connaître la durée de vie des canalisations d'eau potable.

Réponse : 60 ans. Aujourd'hui, l'age moyen des canalisations est de l'ordre de 24 ans.

Monsieur COSKUN explique que l'accès à l'eau répond à un besoin vital des populations et aborde la question d'une tarification « plus solidaire ».

Madame NOUHEN explique que l'équipe municipale est bien consciente du problème rencontré par des familles qui parfois ne peuvent s'acquitter de la facture d'eau. Ainsi, une étude a été demandée par Monsieur le Maire. En effet, avant la mise en place d'un tarif social, il convient de déterminer son mode de financement. Un tarif social ne doit pas générer un tarif injuste pour les autres consommateurs.

Par ailleurs, une bonne maîtrise de la consommation d'eau, ne fait pas baisser le montant des factures car les charges d'exploitation elles ne diminuent pas.

Monsieur GRAVELAT souhaite connaître l'avancée du dossier relatif à la mutualisation de la distribution de l'eau entre les Communes de l'agglomération.

Madame NOUHEN explique que cette réforme rencontre de nombreuses difficultés. Les modes de gestion ne sont pas identiques et l'état des réseaux de chaque Commune ne se situe pas au même niveau.

PROCHAINES REUNIONS

Madame NOUHEN rappelle que la prochaine réunion est programmée le jeudi 06 novembre de 8H00 à 10H00 à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal). Nous examinerons à cette occasion les bilans d'exploitation des DSP relatives à la distribution du chauffage urbain. Les documents ont été distribués aux membres du collège des associations lors de la présente réunion. Les membres du collège des élus ont été destinataires des documents lors de l'examen de ces deux dossiers au Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

Pour la réunion de décembre, la date sera déterminée lors de la réunion de novembre.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 04 novembre 2014

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°2** ----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 03 JUILLET 2014
14H30 15H30
Hôtel de Ville (salle Savaron)

REUNION DU JEUDI 09 OCTOBRE 2014
14H30 15H30
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ANNEXE : règlement adopté

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Service des Assurances et des Contrats
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux

REGLEMENT INTERIEUR

(mandature 2014/2020)

Article 1 – Composition

Conformément à la Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014 (transmise le 06 juin2014), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est composée des membres suivants :

- **Président Monsieur le Maire, représenté par :**
- Madame NOUHEN Françoise
 (désignée par arrêté du 02 juin 2014 transmis le 03 juin 2014)

- **Le Collège des élus désignés à la représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :**
- Monsieur BLANC Jean-Luc,
- Madame BONNET Monique,
- Monsieur BONNET Nicolas,
- Madame CANDELIER Édith,
- Monsieur COSKUN Alparslan,
- Monsieur GUITTARD Pascal,
- Monsieur MELLOUKI Abdelmajid,
- Monsieur PORTEFAIX Christian,
- Madame PRIEUX Nicole.

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE,
- CLERMONT-COMMERCE,
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT,
- CONSOMATION LOGEMENT CADRE DE VIE,

- UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE DU PUY-DE-DÔME,
- UFC QUE CHOISIR,
- UNION DES COMITÉS DE QUARTIERS,
- UROC AUVERGNE,
- LE DAMIER,

Article 2 – Incompatibilités

Les membres de la CCSPL ne peuvent :

- prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises ou régies chargées de la gestion d'un service public local,
- occuper une fonction de responsabilité ou assurer une prestation pour ces entreprises et régies.

Article 3 – Durée du mandat

Les membres de la CCSPL sont nommés pour toute la durée du mandat municipal.

Article 4 – Attributions

La CCSPL examine chaque année sur le rapport de sa Présidente :

- les rapports produits par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotées de l'autonomie financière,
- Les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats,
- Les propositions d'amélioration dont les membres de la CCSPL ont demandé la mise à l'ordre du jour.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis :

- sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat, tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'Assemblée Délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Article 5 – Périodicité des séances

La CCSPL se réunit au moins deux fois par an. Elle peut être réunie par sa Présidente chaque fois que celle-ci le juge utile.

Article 6 – Convocations

Toute convocation est faite par la Présidente. Elle est adressée par écrit aux adresses indiquées par chacune des organisations membres au minimum quinze jours francs avant la date de la réunion.

Article 7 – Documents examinés

Les documents examinés lors de la séance de travail sont transmis avec la convocation. Toutefois, les membres de la CCSPL sont tenus par une obligation de confidentialité. En effet, ces documents comportent parfois des données économiques confidentielles concernant les délégataires de service public.

Compte tenu du volume des documents, la transmission se réalise, si possible, sous forme dématérialisée. Ainsi, les membres de la CCSPL sont-ils invités à transmettre une adresse électronique au secrétariat de la CCSPL.

Article 8 – Quorum

La CCSPL étant chargée d'émettre uniquement des avis, elle délibère valablement sans condition de quorum. Toutefois, au moins un représentant par collège devra être présent. Dans le cas contraire, la CCSPL est convoquée une nouvelle fois dans un délai de trois jours et elle délibère alors valablement sans conditions.

Article 9 – Les ordres du jour

Les ordres du jour sont établis par la Présidente. Toutefois, conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres de la CCSPL peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux. Dans ce cas, la demande doit être adressée à la Présidente de la CCSPL avant la date de la réunion. Lors de cette réunion, la Présidente pourra proposer de reporter cette question à une prochaine réunion.

Article 10 – Personnes extérieures

En fonction de l'ordre du jour, la CCSPL peut, sur proposition de sa Présidente, ou sur celle de membre(s) de la CCSPL, inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'audition lui paraît utile. L'intervention de cette personne est transcrite en annexe du procès-verbal de la réunion. Lorsqu'il s'agit d'interventions techniques, ces interventions sont transmises par écrit par l'expert à la suite de la réunion.

Article 11 – Comptes-rendus

Le compte-rendu est adressé à chaque membre de la CCSPL. La Présidente présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la CCSPL.

Ce règlement intérieur a été discuté, lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (séance du jeudi 03 juillet 2014 et séance du 09 octobre 2014).

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 04 novembre 2014

CERTIFIÉ CONFORME :

LA PRÉSIDENTE

FRANÇOISE NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°3**----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2014
8H00 10H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen des deux rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain (exercice 2013)

-1- Réseau de chaleur du quartier de la Gauthière
-2- Réseau de chaleur des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes

Les documents ont été transmis aux associations lors de la réunion du 09 octobre 2014 et transmis aux élus lors des travaux du Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Monsieur Nicolas BONNET
- Madame Monique BONNET
- Madame Nicole PRIEUX

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- La Confédération Logement Cadre de Vie représentée par Monsieur Guy GRAVELAT et par Monsieur Michel INCABY
- L'automobile club d'Auvergne représenté par Monsieur Patrice BESQUEUT
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY
- L'Union des comité de quartiers représentée par monsieur Pierre BOYER

- Les services municipaux :
- Monsieur Sébastien RIERA (Mission Écologie Urbaine, Énergie, Environnement)
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Jean-Luc BLANC

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- Madame Joëlle BRUNEL (Union des Comités de Quartiers),

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Pascal GUITTARD

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- UROC Auvergne
- Le Damier
- Confédération Nationale du Logement
- Madame Danièle QUINTY (Clermont-Commerce),

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence et donne la parole à Monsieur Sébastien RIERA.

Monsieur RIERA présente le bilan de la saison de chauffe 2013 concernant le réseau de chaleur des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel et les Vergnes.

Par convention de Délégation de Service Public datée du 29 juillet 2010, la Ville de Clermont-Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes à ECLA, filiale dédiée de GDF SUEZ Energie Services – COFELY, pour une durée de 25 ans à compter du 1er octobre 2010. La chaufferie centrale et le réseau de chaleur ont été mis en service le 1er octobre 2013, pendant la période transitoire précédant la mise en service, l'exploitation des 48 chaufferies indépendantes alimentées au gaz naturel situées sur le périmètre délégué a été assurée par le délégataire.

Monsieur Michel INCABY sollicite des précision concernant la durée moyenne de la saison de chauffe et le nombre de journées sans chauffe. En effet, le montant facturé aux bailleurs dépend de ce double paramètre.

REPONSE : La durée moyenne de la saison de chauffe en 2013 est plus élevée (+2 %) par rapport à la saison précédente. La rigueur climatique est également plus importante avec un écart de plus de 6 % par rapport à 2012. L'exploitant livre aux bailleurs la quantité de chaleur demandée.

Monsieur INCABY indique que ces deux paramètres ne peuvent justifier la hausse parfois de 40 % des factures établies par les bailleurs et payées par les habitants.

Monsieur RIERA explique que le réseau fonctionne au bois, énergie bien moins coûteuse que le gaz naturel.

Madame NOUHEN souligne que la réunion a pour objet l'examen de la DSP et non l'analyse des factures établies par les bailleurs.

Monsieur BOYER précise que les factures sont payées par les habitants et que ces derniers demandent des explications via leurs associations de consommateurs.

Monsieur INCABY demande pourquoi on constate une hausse de 17 à 21 % du prix de la fourniture d'eau chaude facturée aux bailleurs.

Monsieur RIERA explique que 2013 a été une année transitoire. La chaudière au bois n'était pas totalement opérationnelle. L'exploitant a produit l'énergie avec du gaz. La totalité du retard n'était imputable au concessionnaire. Il faudra transiger.

Monsieur INCABY demande si un abonné peut renégocier son contrat s'il réalise des travaux d'isolation.

REPONSE : Il s'agit à la fois d'une obligation légale et d'une obligation contractuelle.

Monsieur INCABY demande si l'arrivée de nouveaux abonnés fera baisser la partie « R2 » de la facture liée aux investissements.

REPONSE : Dans l'immédiat non car les investissements ne sont pas terminés.

Monsieur INCABY demande quel est le point d'équilibre ?

REPONSE : Ces données lui seront communiquées ultérieurement.

Monsieur GRAVELAT précise que le Maire précédent avait annoncé une baisse de 8 % sur la facture de chauffage. Les consommateurs ne le perçoivent pas.

REPONSE : L'exploitant facture l'énergie aux bailleurs et non aux consommateurs. Par ailleurs les 8 % de baisse annoncés doivent s'entendre en moyenne par rapport au prix du gaz et sur la totalité de la durée de la DSP.

Madame NOUHEN propose de passer à l'examen de la DSP la Gauthière.

Par convention de délégation de service public datée du 18 mai 2010, la Commune de Clermont-Ferrand a confié le service public de production et de distribution d'énergie de chaleur du quartier de la Gauthière à CLERVIA, filiale de DALKIA, pour une durée de 24 ans à compter du 1er juillet 2010. Aujourd'hui, la capacité maximum de cette chaudière est atteinte

Monsieur INCABY demande la communication des mesures de la qualité de l'air.

REPONSE : Les analyses sont publiées sur le site internet de l'association ATMO AUVERGNE.

Monsieur GRENERY demande si le bois provient de coupes locales.

REPONSE : oui. La livraison se fait par camions (8 camions par jour en période de grands froids, 3 camions en période normale hivernale, et 3 camions par semaine en été).

Madame NOUHEN demande l'organisation d'une rencontre entre les services municipaux et la CLCV afin d'examiner les questions d'ordre techniques qui découlent de la distribution de chaleur.

(cette rencontre s'est déroulée fin décembre entre Monsieur INCABY et Monsieur RIERA)

Madame NOUHEN rappelle que la prochaine réunion de décembre, la CCSPL examinera le compte rendu d'exploitation du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE et le compte rendu d'exploitation de la CCOP DE MAI.

La réunion suivante se tiendra à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal) le jeudi 15 janvier 2015 de 8H30 à 9H30 avec pour ordre du jour l'examen des comptes-rendus d'exploitation des parcs de stationnement exploités par VINCI.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 30 décembre 2014

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

--------- PROCES VERBAL N°3--------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2014

ANNEXES :

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Jeudi 6 novembre 2014

Rapports annuels de Délégation de Service Public de chauffage urbain

Exercice 2013

DSP Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes :

Préambule :

Par convention de Délégation de Service Public datée du 29 juillet 2010, la Ville de Clermont Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes à ECLA, filiale dédiée de GDF SUEZ Energie Services – COFELY, pour une durée de 25 ans à compter du 1er octobre 2010.

La chaufferie centrale et le réseau de chaleur ont été mis en service le 1er octobre 2013, pendant la période transitoire précédant la mise en service, l'exploitation des 48 chaufferies indépendantes alimentées au gaz naturel situées sur le périmètre délégué a été assurée par le délégataire.

1. Caractéristiques des équipements en service

a) Chaufferie centrale :

La nouvelle chaufferie centrale biomasse/gaz de 42 MW a été mise en service en octobre 2013 et permet de couvrir l'ensemble des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés raccordés au réseau de chaleur. Les travaux de premier établissement ont été achevés.

b) Le réseau de chaleur :

A fin 2013, le réseau de chaleur dessert près de 3 000 logements publics et privés, 16 équipements publics (ville, département, région, association), 2 équipements privés (La Poste), ainsi qu'un particulier.

c) Les sous-stations :

Le réseau de chaleur alimente 58 sous-stations qui délivrent l'énergie aux abonnés par le biais d'échangeurs thermiques ou de bouteilles de mélange. Les travaux d'extension du réseau ont permis le raccordement en 2013 des bâtiments suivants : groupe scolaire Mercoeur, école maternelle Daniel Fousson, lycée Ambroise Brugière, La Poste, institut des métiers, résidence de la Barre.

2. Bilan technique

a) Rigueur climatique :

La saison de chauffe 2013 a été légèrement supérieure à la moyenne trentenaire avec 2525 DJU (Degrés Jours Unifiés), caractéristique de la rigueur climatique calculée par Météo-France, représentant une hausse de 6% par rapport à 2012.

La durée de la saison de chauffe est en augmentation avec 237 jours en 2013 contre 231 jours constatés en 2012.

b) Production d'énergie :

La distribution de chaleur représente 36,0 GWh en 2013 contre 33,3 GWh en 2012, soit une hausse de 8,2 % représentative des raccordements intervenus en cours d'année et de la hausse de la rigueur climatique.

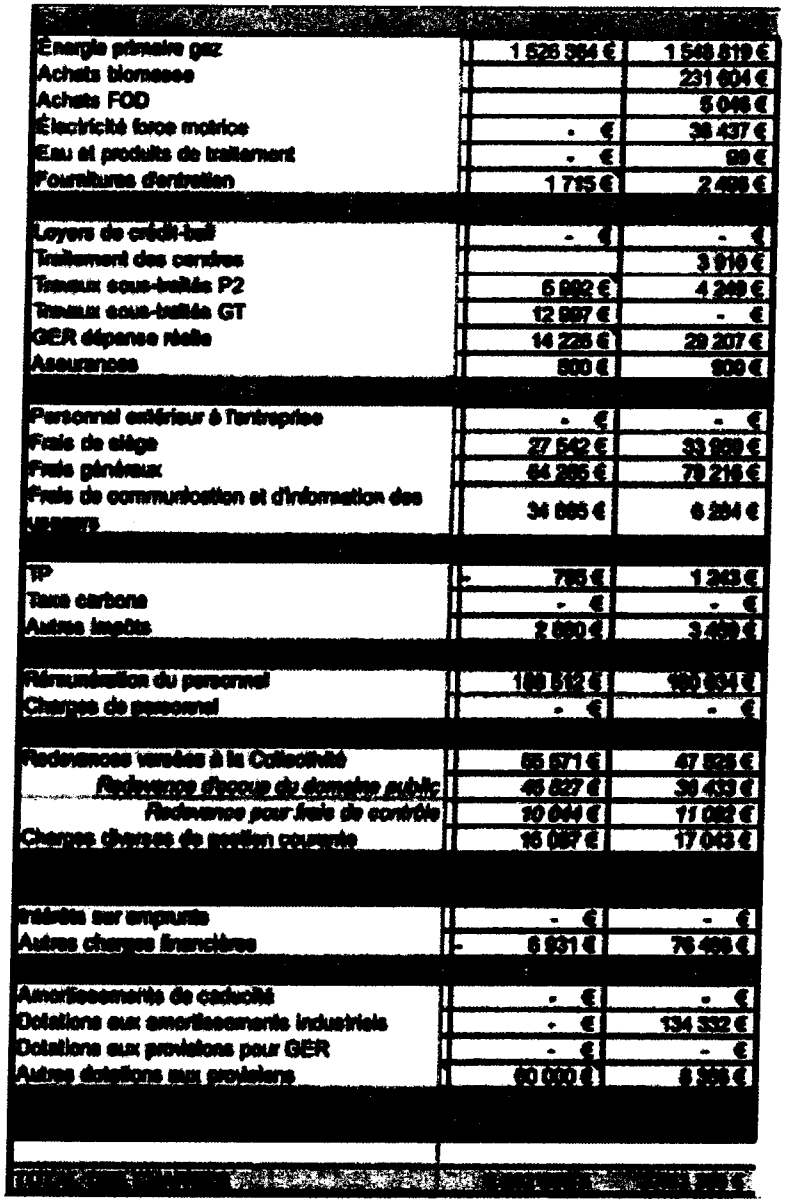
Sur l'ensemble de l'année 2013, le bois représente environ 26 % de la consommation énergétique et environ 76 % sur la seule période de fonctionnement de la chaufferie centrale, soit du 1er octobre au 31 décembre 2013. La part du bois énergie dans la mixité va progresser très fortement sur l'exercice 2014 avec l'utilisation toute l'année des installations au bois.

3. Bilan économique

a) Recettes :

PRODUITS		
Consommations R1		
R1 C (chaleur)	1 498 601 €	1 855 726 €
R1 ECS (eau chaude sanitaire)	- €	- €
Total R1	1 498 601 €	1 855 726 €
Abonnements R2		
R2E		29 284 €
R2C	339 551 €	422 022 €
R2G	- €	34 995 €
R2A	- €	121 327 €
Total R2	339 551 €	607 628 €
Total R1+R2	1 838 152 €	2 263 323 €
Ventes d'électricité		
Vente de CEE		8 696 €
Amortissement subvention investissement		
Reprise de provisions GER		
Produits financiers		
Autres produits	746 €	1 738 €
Droits de raccordement non remboursables		
TOTAL PRODUITS	1 838 898 €	2 274 757 €

b) Dépenses :



Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte **de 179 542 €.**

c) Evolution des prix unitaires :

R1 (part variable liée aux consommations d'énergie) :

En 2013, le prix moyen du MWh livré aux abonnés (R1) est quasi stable par rapport à 2012 avec une très légère hausse du R1c (chauffage) de 53,82 € TTC/MWh en 2013 contre 53,79 €.TTC/MWh en 2012 et une progression du R1e (eau chaude sanitaire) à 5,83 € TTC/m3 en 2013 contre 5,38 € TTC/MWh en 2012.

La chaufferie biomasse/gaz étant en service depuis le 1er octobre 2013, le passage au tarif réseau et l'application de la TVA réduite à 5,5% ont entièrement compensé la hausse du précédent tarif transitoire fixe de 53,82 € TTC/MWh en 2012 à 62,99 € TTC/MWh en 2013 intervenue au 1er janvier 2013 (avenant n°5). Les tarifs R1c et R1e ont ensuite été révisés conformément à la convention, jusqu'à la fin 2013.

R2 (part fixe liée à l'abonnement) :

Le prix moyen de l'abonnement (R2) a légèrement augmenté de 0,9% sur la première partie de l'année 2013 (tarif transitoire) du fait de la révision des prix avec 17,52 € TTC/kW du 1er janvier au 30 septembre 2013, contre 17,37 € TTC/kW en 2012.

Le réseau de chaleur étant en service depuis le 1er octobre 2013, le passage du tarif transitoire au tarif réseau a rehaussé l'abonnement à 58,72 € TTC/kW, du fait de la prise en compte des charges de fonctionnement, de renouvellement et d'amortissement des équipements (chaufferie et réseau).

d) Prix moyen de la chaleur :

Le prix moyen de la chaleur comprenant les prestations obligatoires est en hausse de 12% et s'établit à **72,9 € TTC/MWh en 2013 contre 66,9 €.TTC/MWh en 2012.**

Le prix moyen de la chaleur baissera de façon significative sur le prochain exercice, du fait de la prise en compte du nouveau tarif réseau sur une année pleine.

DSP la Gauthière :

Par convention de Délégation de Service Public datée du 18 mai 2010, la Ville de Clermont Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur du quartier de la Gauthière à CLERVIA, filiale dédiée de DALKIA, pour une durée de 24 ans à compter du 1er juillet 2010.

1. Caractéristiques des équipements en service

a) Chaufferie centrale :

La chaufferie centrale biomasse/gaz de 26,25 MW permet de couvrir l'ensemble des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés. La chaufferie s'est équipée d'un moteur neuf de cogénération d'une puissance thermique de 1,4 MW fonctionnant au gaz naturel, qui a été mis en service le 7 novembre 2013.

b) Le réseau de chaleur :

Le réseau de chaleur de 5,115 km dessert près de 1 900 logements, 17 équipements publics (ville, département, région) ainsi que l'usine Michelin de la Combaude. Les travaux de premier établissement ont été achevés.

c) Les sous-stations :

Le réseau de chaleur alimente 37 sous-stations qui délivrent l'énergie aux abonnés par le biais d'échangeurs thermiques ou de bouteilles de mélange. Les travaux d'extension du réseau ont permis le raccordement en 2013 de la résidence Les Remparts et de l'hôtel de Région.Bilan technique

2. Bilan technique :

a) Rigueur climatique :

La saison de chauffe 2013 a été supérieure à la moyenne trentenaire avec 2556 DJU (Degrés Jours Unifiés), caractéristique de la rigueur climatique calculée par Météo-France, représentant une hausse de 8% par rapport à 2012.

La durée de la saison de chauffe est en augmentation avec 243 jours en 2013 contre 229 jours constatés en 2012.

b) Production d'énergie :

La distribution saisonnière de chaleur représente 39,4 GWh en 2013 contre 27,0 GWh en 2012, soit une hausse de 45,8 % représentative des raccordements intervenus en cours d'année 2012 et 2013, ainsi que de la hausse de la rigueur climatique. Les nouvelles sous-stations de l'hôtel de Région et de la résidence Les Remparts ont été mises en service respectivement les 28/10/2013 et 27/06/2013.

La production annuelle d'électricité issue de la cogénération est de 4 438 MWh.

La mixité énergétique pour la production de chaleur est la suivante :

-Gaz naturel : 31,3 %

-Bois énergie : 56,7 %

-Chaleur de récupération de la cogénération : 12,0 %

3. Bilan économique

a) Recettes :

Libéllé	Exercice 2013	Exercice 2012
Ventes R1	997 459,22	623 932,43
Ventes R2	1 234 993,11	848 882,97
Ventes électriques	597 419,38	224 732,05
Cut off / ventes	-73 452,13	-21 441,04
Cessions internes	896 534,65	307 341,10
Ventes Travaux	0,00	71 258,11
Production immobilisée	736 044,07	161 406,69
Quote part de subvention réintégrée au résultat	124 641,63	0,00
Autres produits divers	1,59	35 002,57
Reprise de Provisions Garantie Totale	164 450,00	49 979,00
Total des produits	4 678 091,52	2 301 093,88

b) Dépenses :

Libéllé	Exercice 2013	Exercice 2012
Energie primaire	3 029 624,18	1 843 799,70
Electricité force motrice	88 044,90	34 016,15
Eau et produits de traitements	9 634,73	7 610,87
Fournitures	12 865,29	7 904,91
Sous-traitance	260 661,23	120 674,29
Production à soi	704 348,39	154 456,16
Assurance	16 760,63	15 017,00
Impôts & Taxes	8 862,32	20 298,94
Personnel d'exploitation	169 319,23	54 449,49
Redevance versée à la ville	27 638,41	30 043,95
PRCI	321 989,28	580,82
Frais de structure	101 329,36	76 641,67
Travaux P3	92 364,85	51 825,67
Provision sur sinistres	1 505,00	0,00
Provision compte conventionnel	11 158,69	67 709,63
Provision Garantie de renouvellement	294 429,00	160 000,00
Commissaires aux comptes	10 537,92	8 442,38
Divers honoraires	293,46	314,42
Intérêts sur compte courant et frais financiers	199 412,63	21 229,12
Autres Charges	2,73	7,97
Total des charges	5 360 782,23	2 675 023,15

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte **de 682 691 €.**

c) Evolution des prix unitaires :

R1 (part variable liée aux consommations d'énergie) :

Le prix moyen du MWh livré aux abonnés (R1) est quasi stable avec une hausse de 0,5% du R1c (chauffage) à 26,39 €.TTC/MWh en 2013 contre 26,27 €.TTC/MWh en 2012 et aucune évolution du R1e (eau chaude sanitaire) à 2,64 €.TTC/m3.

La chaufferie biomasse/gaz étant en service depuis le 1er novembre 2012, la TVA à 5,5% a pu s'appliquer à compter de cette date et les tarifs R1c et R1e ont été révisés conformément à la convention.

R2 (part fixe liée à l'abonnement) :

Le prix moyen de l'abonnement (R2) est également quasi stable avec une diminution de 0,1% du R2 à 279,90 € TTC/kW contre280,20 € TTC/kW. La TVA appliquée est invariante depuis le début de la délégation de service public à 5,5%.

d) Prix moyen de la chaleur :

Le prix moyen de la chaleur comprenant les prestations obligatoires est en baisse de 2,4% et s'établit à **61,9 € TTC/MWh en 2013 contre 63,4 €.TTC/MWh en 2012.**

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°4**----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU MERCREDI 03 DÉCEMBRE 2014
8H00 9H30
Hôtel de Ville (salle Savaron)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE
(exercice 2013/2014)

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la COOP DE MAI
(exercice 2013)

Les documents ont été transmis aux associations lors de la réunion du 06 novembre 2014 et transmis aux élus lors des travaux du Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Madame Monique BONNET
- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Jean-Luc BLANC

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- La Confédération Logement Cadre de Vie représentée par Monsieur Guy GRAVELAT
- L'automobile club d'Auvergne représenté par Monsieur Patrice BESQUEUT
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY
- L'Union des comité de quartiers représentée par monsieur Pierre BOYER

- Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :
- Monsieur Michel MIGLIERINA (Parc POTERNE CATHEDRALE)
- Monsieur David SIMONET (COOP DE MAI)
- Monsieur Bertrand CASATI (COOP DE MAI)

- Les services municipaux :
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Nicolas BONNET
- Monsieur Jean-Luc BLANC

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- Madame Joëlle BRUNEL (Union des Comités de Quartiers),
- Monsieur Pierre Boyer (Union des comités de Quartiers)
- Monsieur Max GRENERY (UFC Que Choisir)
- Madame Odile LECHAT (CNL)

- Les services municipaux :
- Monsieur Régis BESSE (Direction de la Culture)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Pascal GUITTARD

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- UROC Auvergne
- Le Damier
- Madame Danièle QUINTY (Clermont-Commerce),

Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE

(exercice 2013/2014)

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence et donne la parole à Monsieur MIGLIERINA.

Monsieur MIGLIERINA présente le rapport d'activité relatif à l'année 2013 :

La gestion et la construction de l'équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne. Le contrat arrivera à échéance en 2018. Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365 et propose 310 places de stationnement. Les automobilistes qui fréquentent le parc sont moins nombreux et stationnent moins longtemps. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 34 € (33 € sur l'exercice précédent). Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 €. Pour la première heure, la tarification se fait à la demi-heure. Ce parc reste l'un des moins chers de l'hypercentre (1,50 € de l'heure dans les établissements situés à proximité). La fréquentation moyenne journalière est stable par rapport à l'exercice précédent avec 598 entrées par jour pour 599. Le chiffre d'affaires reste stable (683 519 € pour 684 222 € sur l'exercice précédent).

Monsieur COSKUN demande combien de salariés sont employés.

REPONSE : Cinq salariés les dirigeants sont des commerçants bénévoles.

Suit un débat sur la loi Hamon qui obligera les exploitants à adopter une tarification au ¼ d'heure. Monsieur MIGLIERINA explique que le parc avait anticipé la loi. L'établissement pratique depuis de nombreuses années la tarification à la ½ heure. Le parc sera en conformité au 1er juillet 2015.

Monsieur GRAVELAT explique que la CLCV a proposé une tarification différente, non pas au ¼ d'heure, mais sur la base de 0,20c qui donnerait un temps de stationnement, dispositif beaucoup plus souple et plus favorable pour le consommateur.

Madame NOUHEN répond que la loi ne prévoit pas un tel dispositif. La loi rentrera en application en juillet 2015 et sera respectée à la lettre.

Madame BONNET demande des précisions sur le tarif au ¼ d'heure.

REPONSE : Le premier quart d'heure sera déterminé en fonction des charges fixes.

Madame BONNET demande si les recommandations de la dernière commission de sécurité ont été suivies d'effet.

REPONSE : La Commission a émis un avis favorable avec quelques réserves. Les travaux urgents demandés ont été réalisés en 2013/14 (20 000 € environ). 50 000 € seront investis en 2015/16 et il est prévu 30 000 € en 2017/18 afin de remettre à l'échéance du contrat un équipement en bon état.

Monsieur BESQUET indique que le cheminement des véhicules est cohérent.

Madame NOUHEN indique que ce parc est propre et plutôt bien tenu.

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la COOP DE MAI (exercice 2013)

Madame la Présidente donne la parole à Messieurs SIMONET et CASATI.

L'activité du délégataire de la Coopérative de Mai vise plusieurs objectifs :

- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux, nationaux et internationaux
- Une politique tarifaire modérée
- L'accompagnement des groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation (accès à la scène, répétition, filage, première partie)
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition)
- Une structuration de la filière musicale au sein de la Pépinière de Mai
- Des coopérations avec des acteurs culturels du territoire

Pour l'année 2013,la COOP DE MAI a organisé 116 concerts. La moyenne de spectateurs par concert payant s'élève à 411. Dans le cadre de cette programmation, toutes les esthétiques musicales sont représentées avec néanmoins une nette domination de la catégorie pop-rock (46 %), chanson (8%), jeune public (8 %), hip-hop (9%), reggae/dub (5%), électro (6%), world (9 %), métal, jazz, blues, folk (3%) chacun. Parmi cette diffusion une place très significative est consacrée à des formations locales (85 groupes locaux sur 264 programmés). Ces groupes ont pu se produire dans le cadre de concerts « dédiés », de « plateaux » ou de premières parties.

Le tarif moyen d'un billet par concert produit par la Coopérative est de 18,89 €. Ce montant demeure attractif par rapport aux tarifs pratiqués dans le secteur privé. La politique tarifaire s'appuie sur la diffusion de la carte Coopérative et de la « Super Carte » et sur une collaboration avec la DAJL pour la carte Cité-Jeune (carte gratuite pour les 1250 premiers détenteurs). Les soirées proposées au club sont l'occasion d'afficher des tarifs très attractifs pour contrebalancer la tendance à la hausse du prix du billet (21 événements sont proposés gratuitement dont 10 afterworks). La carte « Coopérative » (16 €) permet de bénéficier d'une réduction de 4 € sur chaque concert en location. Cette carte est de 8 € pour les étudiants et gratuite pour les RMIstes, chômeurs. De plus, un partenariat a été passé avec l'association « Culture du Cœur » pour permettre la diffusion de places à bas prix.

Une programmation a également été proposée « hors les murs » (20 concerts) :

- Coréalisation avec le Festival Europavox pour la programmation de 3 soirées à la Coopérative de Mai (l'association Europavox produisant les soirées du Forum à Polydome, au Palais des Glaces et autour de la Place du 1er Mai).
- Programmation de 3 concerts organisés à Paris (Bus Palladium, Divan du Monde et le Gibus) pour la promotion d'artistes locaux.
- Participation à la programmation de Sable Show.
- Organisation de 3 soirées au MARQ
- Collaboration avec la Baie des Singes (sous forme de coproduction)
- Organisation de la scène, place de Jaude, à l'occasion de la Fête de la Musique

La mission d'accompagnement des pratiques musicales est assurée au sein de la Pépinière de Mai pour des musiciens en voie de professionnalisation. Elle consiste notamment à proposer divers dispositifs d'aide, par le biais de conseils, d'aides aux projets, d'un accès à la scène, de résidences, de soutien à la promotion. Cette mission a représenté 131 rencontres individualisées (155 en 2012) au sein de la Pépinière. En 2013, 19 groupes de la scène locale ont ainsi pu bénéficier d'un accès direct à la scène (dont Peaks, Hill Valley, Cette Fille, Babayaga...). Cet accès à la scène représente 67 journées d'utilisation de l'équipement (grande salle et Club) en faveur de groupes ou d'artistes du territoire de l'agglomération clermontoise.

- 25 groupes ont bénéficié d'un programme d'accompagnement (diagnostic, conseil, projet de résidence, projet artistique et de développement)
- 44 demandes relèvent de conseils artistiques
- 26 rencontres au titre d'une aide à la structuration (ressources).

Outre sa mission d'accompagnement, la Pépinière de Mai fonctionne comme un incubateur de projets en accueillant des acteurs de la filière musicale (le label Kutu Folk, collectif Classical, Europavox, Microphone, le collectif Flowercoast, l'agence Hibooking, Antenne Auvergne de Smart).
Parmi les autres initiatives, il convient de citer :

- Organisation du nouveau tremplin (Delazic/Crédit Agricole et Esprit Musique/Caisse d'Épargne)
- Organisation de rencontres régulières entre les artistes et le public
- Actions dans le domaine scolaire (conventions avec plusieurs établissements : collèges La Charme et Gérard Philippe, Lycée Saint-Géraud)
- Organisation des découvertes du Printemps de Bourges (86 candidatures reçues)
- Le journal FAC – revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants (15 étudiants impliqués) sur l'actualité de la Coopérative (5 soirées organisées accompagnées d'actions de sensibilisation à l'Université pour une quinzaine d'étudiants investis)
- Participation à la campagne nationale sur les risques auditifs
- Des actions dans le cadre de la politique de la Ville (ateliers, club hip-hop...)
- Participation à des instances nationales et régionales (SMAC, Fedurock, réseau Printemps de Bourges).

L'équipe de la Coopérative est constituée de 23 emplois permanents.

Le budget d'exploitation de la Coopérative est stable, il s'élevait à 2 592 428 € au 31 décembre 2013. Il bénéficie des financements publics suivants :

- DRAC Auvergne 110.000 €
- Conseil Régional 80.000 €
- Conseil Général 80 000 €
- Clermont Communauté 114 800 €
- La participation de la Ville, propriétaire des locaux, s'est élevée à 520 000 € et de 10 000 € au titre de la carte « Cité Jeune »
- CUCS : 9 000 €

Monsieur CASETI précise que 60 % des dépenses retournent dans l'économie locale

Madame NOUHEN précise que la Commune vient de renouveler le contrat d'affermage avec POP ART pour une nouvelle durée de cinq ans.

Monsieur GRAVELAT indique que l'activité de cet établissement mériterait d'être mieux connue.

Madame BONNET souligne que le public visé est bien informé.

La réunion suivante se tiendra à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal) le jeudi 15 janvier 2015 de 8H30 à 9H30 avec pour ordre du jour l'examen des comptes-rendus d'exploitation des parcs de stationnement exploités par VINCI.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le mardi 06 janvier 2015

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN